

# ANNEXE AU REGLEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE A LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR

## L'INSCRIPTION DES CANDIDATS

### ↳ Modalités

Pour l'épreuve d'admissibilité UNAFORIS, les candidats s'inscrivent par Internet sur le site :

[www.ifts-asso.com](http://www.ifts-asso.com).

Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent prendre un rendez-vous à l'IFTS. L'ensemble du processus d'admission se déroule par internet et par messagerie électronique.

Le candidat crée un compte et complète les informations qui lui sont demandées. Ce compte lui permettra d'avoir accès au cours de la procédure aux informations concernant son statut (inscrit, préinscrit, admissible, admis...), ses notes, et aux convocations et demandes de pièces complémentaires si besoin.

Toutes informations erronées ou mensongères fournies par le candidat sont de nature à exclure le candidat du processus d'admission. Le candidat est responsable de la véracité des informations qu'il transmet.

Pour chaque épreuve, l'inscription du candidat est validée à réception du règlement à l'IFTS et au plus tard **dans un délai de 4 jours ouvrés**, cachet de la poste faisant foi.

### ↳ Frais d'inscription, participation à l'épreuve d'admissibilité

La participation aux frais est fixée annuellement. Elle est versée au moment de l'inscription.

Une partie de ce montant est destinée exclusivement à couvrir les frais de traitement de l'inscription et ne sera remboursée en aucun cas.

La demande de remboursement, en cas de désistement, devra parvenir par courrier uniquement, 2 semaines avant l'épreuve d'admissibilité, cachet de la poste faisant foi. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure dûment justifié.

### ↳ Modalités d'accès du candidat à son dossier

Les candidats qui souhaitent accéder à leur copie devront adresser un courrier à la direction pour l'obtenir. La photocopie de ce document leur sera retournée.

Fait à Echirolles  
le 5 juillet 2013